

DEPARTEMENT DU LOT**COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE****Arrêté n° 20****Manifestation. Arrêté modifiant la circulation*****Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que la manifestation pour la cérémonie des 80ans de la victoire de 1945 aura lieu le jeudi 08 mai 2025 de 10h00 à 14h00 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ**Article 1**

La circulation des véhicules sera interdite le jeudi 08 mai 2025 de 10h00 à 14h00 dans la voie suivante : route de Villefranche RD911 du carrefour « rue de Cénevières » en centre bourg et du carrefour « rue de Cajarc/Route de l'Aveyron » d'autre part.

Article 2

Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit : par la rue du Mas de Bassoul et rue de Vidaillac.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies.

Article 4

Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 25 avril 2025

Affiché le 25/04/2025

Publication au registre le 25/04/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE